

DIPLÔME D'ETAT D'AIDE – SOIGNANT



Les objectifs

DEAS 2021-2022

Assure l'accueil, les soins, l'hygiène corporelle, l'alimentation, le confort et la sécurité des adultes malades et des personnes âgées, en collaboration avec l'infirmier(e).
Apprécie l'état d'une personne et réalise des soins adaptés.
Met en œuvre des activités occupationnelles et des mesures préventives (participation à la prophylaxie) s'adressant aux personnes âgées.
Assure l'entretien et l'hygiène des locaux et des équipements.
Aménage des espaces de vie pour les personnes âgées.
Recherche, traite et transmet les informations pour assurer la continuité des soins.
Organise son travail dans une équipe pluri-professionnelle.

Aucun diplôme requis pour s'inscrire à la sélection

Sélection sur dossier et entretien

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel (cursus partiel titrés) :
DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, titulaires du baccalauréat professionnel ASSP SAPAT

2 voies pour la formation menant au DEAS

En formation initiale ou continue

OU

En formation apprentissage

Formation en 10 mois
Septembre à juillet

Formation payante ⁽¹⁾
Prise en charge par la Région Île de France : sous conditions

Avoir plus de 17 ans au moment de l'entrée en formation

Être admis à la sélection

Candidat en situation de handicap, statut RQTH, se rapprocher de l'IFAS-IFAP ⁽¹⁾

Formation en 16 mois
Septembre à décembre

Formation gratuite et rémunérée ⁽¹⁾

Avoir plus de 17 ans et moins de 30 ans au moment de l'entrée en formation

Être admis à la sélection

Être signataire ou en cours de signature d'un contrat d'apprentissage

Candidat en situation de handicap : se rapprocher de l'IFAS-IFAP ⁽¹⁾

(1) Devis et renseignements sur demande par mail à inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

Règlement financier accessible en ligne, dans le dossier d'inscription

(*) Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au DEAS, sous réserve de modification des textes.

La formation

8 modules (*) d'une durée de 17 semaines (sur la base de 35 heures hebdomadaires).

1- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne

2- Etat clinique d'une personne

3- Soins

4- Ergonomie

5- Relation-Communication

6- Hygiène des locaux hospitaliers

7- Transmission des informations

8- Organisation du travail

**Dispense de certains modules pour les titulaires du Bac Pro ASSP, du Bac Pro SAPAT et des cursus partiels titrés*

Les stages

6 stages (*) de 4 semaines

Effectués en milieu hospitalier et extrahospitalier sur une durée de 24 semaines (sur la base de 35 heures par semaine).

**Dispense de certains stages pour les titulaires du Bac Pro ASSP, du Bac Pro SAPAT et des cursus partiels titrés.*

La validation de la formation

Evaluation continue et modulaire tout au long de la formation

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de niveau V, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

Les perspectives professionnelles

Le titulaire du DEAS exerce sa profession au sein :

Des services hospitaliers

Des cliniques

Des services de soins à domicile

Des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Des maisons de retraite

Les passerelles

Accède à la formation d'Auxiliaire de puériculture

Après 3 ans d'exercice, le titulaire du DEAS accède à la formation infirmier

(1) Devis et renseignements sur demande par mail à inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

Règlement financier accessible en ligne, dans le dossier d'inscription

(*) Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au DEAS, sous réserve de modification des textes.